

CONCOURS PHOTO 2012

«**Société et
consommation**»

3 photos

L'association Dol Pays d'Initiatives (DPI), sise à Dol de Bretagne en Baie du Mont-Saint-Michel, organisatrice du 9^{ème} Mois International de la Photographie Eclectique (MIPE) de Dol de Bretagne (9 - 24 juin), ouvre son concours 2012 aux amateurs et professionnels, sans distinction, sur le thème unique : **«Société et Consommation»**.

Pour participer :

Chaque concurrent devra présenter une série de **3 photos** (dont il est l'auteur), N&B ou couleur **avec support carton et accroche. Pas d'encadrement. Format 20x30 cm ou A4.**

Au verso, ne porter que la mention **«reproduction libre»** et compléter obligatoirement le bulletin d'inscription ci-joint avec précision. Les oeuvres fournies sans bulletin d'inscription seront hors concours et donc refusées.

Les photos ne devront porter aucun signe distinctif de nature à interprétation comme signe de reconnaissance. Elles seront accompagnées d'un bref commentaire, sur le bulletin d'inscription, signalant notamment le lieu et la date de prise de vue.

Les membres de l'Association organisatrice et les membres du jury ne peuvent participer au concours.

Le présent règlement est affiché sur le site du MIPE 2012 : <http://mipe2012.blogspot.com>

Date de dépôt des photos :

- le 8 juin 2012 sur le site de l'Exposition de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h
4 place de la Cathédrale 35120 Dol de Bretagne

Envoi des photos :

- Les envois postaux devront parvenir **au plus tard le 4 juin 2012** et sont à adresser à :
J. LE MAOU Concours photo
3, le Châtel
35120 ST BROLADRE

accompagnés d'une enveloppe affranchie pour le retour ainsi que le règlement de 5 euros pour les droits de participation... et le bulletin d'inscription ci-joint.

A défaut de règlement, les photos resteront la propriété de l'Association DPI.

Veillez noter :

Chaque participant garantit l'Association organisatrice :

- qu'il est l'auteur des photos
- que les photos sont originales et libres de tout droit
- qu'il dispose de l'accord écrit des personnes éventuellement photographiées pour afficher la ou les photos.

Les photomontages ne sont pas autorisés dans le cadre du concours.

L'Association organisatrice fera usage des photos à la seule fin de communication : presse, site internet, plaquette du MIPE, ...)

Les prix :

Le jury, souverain, composé d'amateurs et de professionnels de l'image et du monde de l'art, est appelé à se réunir le 9 juin à 14 h 00 (*jour de l'inauguration*)

Il décernera différents prix :

- Noir et Blanc,
- Couleur,
- Créativité
- Jeunes de moins de 18 ans.

Les lauréats seront informés immédiatement. Les oeuvres seront choisies selon des critères artistiques et techniques. Les décisions seront sans appel.

Les lauréats seront invités à exposer dans le cadre du MIPE 2013, sous réserve de présenter un dossier d'une série de 12 photos sur un même thème, validé par le Comité d'Organisation.

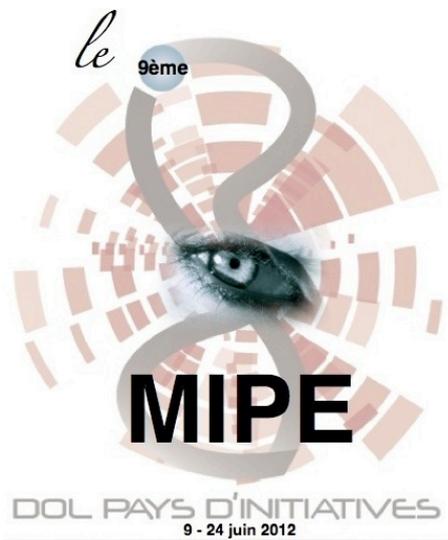
Responsabilité :

La participation au concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement. Ils veilleront en particulier à détenir l'accord écrit des personnes éventuellement photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

L'Association organisatrice du concours ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable.

Le Comité d'Organisation,
représenté par le directeur du MIPE
Jacques Rouquette

et la responsable du Concours
Jeannine Le Maou



BULLETIN D'INSCRIPTION
Concours photo 2012 «Société et Consommation»

Nom : _____ Prénom _____

Date de naissance si moins de 18 ans : _____
(pour les moins de 18 ans accord signé des parents ci-dessous)

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tel : _____ Email _____

Déclare participer au concours de Photographie 2012 «Société et Consommation», avoir pris connaissance du règlement de ce concours et en respecter toutes les clauses.

A _____ le _____ 2012

Signature

Signature des parents
(mention bon pour accord)

Commentaires sur vos photos (notamment lieu et date de prise de vue)